

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois de Avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de WATTIGNIES LA VICTOIRE se sont réunis en mairie, sous la présidence de M. LEVEQUE Jean, le Maire ;

Etaient présents : M. LEVEQUE Jean, Maire, M. BLYAU Michel, M. LOUGUET Alain, Adjoints, M. DERUE Alain, Mme. LESPINASSE Renée, Mme DUBREUX Sylvie, M. TONDEUR Jérémie, Conseillers municipaux

Absent excusé : M. VERLINDEN Samuel, M. VANDER VEECKEN Jean-Marie

Absent non excusé :

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :11

EN EXERCICE :09

PRESENTS :07

Secrétaire de séance : Michel Blyau

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mars 2019

DATE D’AFFICHAGE : 10 avril 2019

Adoption du compte rendu du 11 mars 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Compte Administratif 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif pour l'exercice 2018 de la commune, dont les écritures s'arrêtent comme suit :

Résultat de Fonctionnement :	16 756.53 €
Résultat d'Investissement :	-15 994.28 €
Solde excédentaire :	762.25 €

Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean LEVEQUE, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation des résultats

Après adoption du compte administratif 2018 et constatation des résultats, le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants au B.P 2019 :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31.12.2018	16 756.53 €
Résultat d'investissement cumulé au 31.12.2018	-15 994.28 €
Affectation des résultats au budget primitif 2019	
- 1068	0 €
- 001 R Investissement	16 756.53 €
- 002 R Fonctionnement	- 15 994.28 €

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Budget Primitif 2019

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- vote le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

Fonctionnement : Dépenses=Recettes 217 966.38 €

Investissement : Dépenses=Recettes 53711.41 €

Vote des Taxes Locales

Le conseil municipal décide à :

- **7** voix pour
- **0** voix contre
- **0** abstention(s)

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018. Les taux 2019 votés pour les 3 taxes communales sont :

Taxe d'habitation -----20.07 %

Taxe foncière (bâti) -----11.62 %

Taxe foncière (non bâti) -----29.92 %

Subventions aux associations

Conformément aux crédits prévus au budget primitif de 2019,

- 7 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention(s)

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de :

- 500 € à l'Association LA WATTEGNIENNE
- 500 € à l'Association APE (Association Parents d'Elèves)
- 1000 € au CCAS
- 97.20€ au CLIC de l'Avesnois Relais Autonomie

SIDEN SIAN modifications des stuts mars 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 5211-20, L. 5211-61, L. 5212-16, L. 5711-1 à L. 5711-5 de ce code,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L. 211-7, L.211-7-2 (différé), L. 211-12, L. 213-12 et L. 566-12-2,

Vu la loi d'orientation n° 88.13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) (articles 56 à 59),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les décrets n° 2014-846 : Mission d'appui, n° 2015-1038 : EPTB-EPAGE (codifiées), n° 2015-526 : Dignes et ouvrages (codifiées),

Vu l'arrêté du 20 Janvier 2016 définissant la « Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau » (SOCLE),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2008 portant modifications statutaires du syndicat intercommunal d'assainissement du nord (SIAN) et création du syndicat mixte d'assainissement et de distribution d'eau du Nord (SIDEN-SIAN),

COMPTE RENDU DE LA COMMUNE DE WATTIGNIES LA VICTOIRE

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant transfert, par le Syndicat Interdépartemental des Eaux du Nord de la France (SIDENFrance), de sa compétence Eau Potable et Industrielle au SIDEN-SIAN et portant dissolution du SIDENFrance,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 Avril 2018 et 28 Janvier 2019,

Considérant que, compte tenu qu'aucun membre du Syndicat ne lui a transféré qu'une seule des deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu'il est souhaitable que la date de prise d'effet des modifications statutaires faisant l'objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,

Considérant que par délibération du 7 Février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,

Considérant qu'il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Par 07 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

ARTICLE 1 –

↳ D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

ARTICLE 2 -

↳ D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

Questions diverses :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....